L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 7 MAI.

Conseils de Guerre.

AFFAIRE DU COLONEL HENRY.

CONDAMNATION A MORT.

Qui reconnaîtrait dans ce jeune homme [illegible] ? Et cependant c'est bien lui, Félix Henry, nommé chef de légion à l'ancienneté par le Comité de la Maison-Dieu, et envoyé dans le XIVe arrondissement comme pivot de la résistance.

Au 22 mars, dit le rapport, on retrouve Henry, avec ses Ecoles du club, dominant la situation par l'influence qu'il s'était acquise.

Vers cinq heures du matin, le tambour bat dans les rues; dans tout le quatorzième arrondissement il règne un tumulte effroyable; en peu de temps les gardes nationaux sont réunis et commandés les événements qui s'accomplissent à Montmartre. A neuf heures du matin, cinq gendarmes à cheval, conduits par le maréchal-des-logis Saltamon, sont arrêtés par des gardes nationaux, chassés du Maine, et conduits devant le chef de légion Henry, qui dépêche en mettre au poste de la chaussée du Maine. 91. Ils sont immédiatement désarmés, et Henry leur signe un reçu des armes qu'ils laissent entre ses mains.

Le gendarme Lampoley, qui refuse de se laisser désarmer, retourne sur ses pas à bride abattue et rencontre de Foin; mais il est arrêté plus loin par des obstacles de tous genres, et son cheval, percé de coups de baïonnette, tombe et meurt au milieu de la chaussée. Lampoley est immédiatement entouré; on lui coupe ses bufleteries et on saisit ses armes, ses cartouches et sa correspondance.

A ce moment, la mairie était envahie et occupée par la garde nationale. Quelques heures après son installation à la mairie, Henry descend avec un de ses officiers, et lui-même du concierge est requise pour coudre deux morceaux d'étoffe rouge qui devaient servir à établir sur le monument le drapeau de la Révolution.

Ces concussés ont eu un rôle plus modeste; tous ont rempli diverses fonctions sous la Commune.

Badinier a présidé la maison dont il était concierge au comité de son arrondissement, qui y tint ses séances. Le prince a été lieutenant dans la garde sédentaire, Gérin, ancien repris de justice, a fait un service plus actif: il a été secrétaire d'un commissaire de police, et en cette qualité a pris part à de nombreuses arrestations et perquisitions. Louis de son arrondissement a trouvé à son domicile trois bombes Orsini.

Félix est membre de l'Internationale; il présidait le club de "l'Œuvre de la Mairie". Capitaine d'une compagnie de marche, il a mené ses hommes au feu. Il a fait fermer les églises et chasser les prêtres. Membre de la commission chargée de la fabrication des munitions, il a fait des perquisitions dans le but de faire sauter son quartier.

Le rapport relève seulement quelques faits contre Semare. On lui reproche deux perquisitions et une arrestation.

M. le président interpelle successivement les accusés sur leurs noms, âge et professions; ils déclarent se nommer:

Félix Henry, vingt-et-un ans et demi, peintre, né à Sisteron (Basses-Alpes);

Louis-Auguste Badinier, trente-sept ans, concierge et cordonnier;

Jean-Georges Leprince, quarante-huit ans, journalier;

Alphonse-Adolphe Gérin, trente-et-un ans;

Jules-François Semare, trente-neuf ans, terblantier à Paris;

Jacques-Léon Félix, quarante-huit ans, meublier à Paris.

L'intérêt principal se concentre sur l'accusé Henry. Son interrogatoire nous donne ses antécédents dès la fin et ses droits au grade élevé de colonel.

M. le président.—Vous avez entendu la lecture du rapport, vous connaissez toutes les charges qui pèsent sur vous. Dites-nous dans quel but vous êtes venu à Paris?

Le colonel Henry.—Je suis arrivé à Paris à l'âge de dix-sept ans, dans le but de faire de la peinture. Je n'étais pas riche, je le jouai d'abord comme modèle. J'eus le bonheur d'être présenté à M. Jérôme, qui me dit: "Puisque vous voulez faire de la peinture, montrez-moi les dessins et les esquisses que vous avez faits." Je m'empressai de lui apporter ce qu'il me demandait; il m'encouragea et m'accepta comme modèle.

D. Ce n'est pas en étant modèle chez les peintres que vous pouviez suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts!

R. Mais, mon colonel, les cours sont gratuits à l'Ecole des beaux-arts, c'est vrai, mais on n'y est pas payé, et j'avais besoin de gagner ma vie. Les moyens de le faire honnêtement n'étaient pas nombreux dans ma position. Je me fis modèle pour ne pas voler.

D. Vous viviez avec une maîtresse: comment s'appelait elle?

R. (Hésitant.) Mais.... Anastasie Bellangé.

M. le président.—Pour un réformateur de la société, vous ne me paraissez pas vivre en ascète.

R. Je ne croyais pas qu'on pût me faire un grief de cette particularité de ma vie. Mes relations avec cette personne datent du siège et s'expliquent par la situation malheureuse dans laquelle se trouvait Mlle Bellangé.

D. Vous viviez avec une femme inscrite à la préfecture de police: c'est une situation que ton nom, je ne le dis pas.

R. C'est inexact.

D. Le 7 mars, vous avez été nommé délégué au Comité central?

R. Oui, je n'ai pas accepté immédiatement, mais quelques jours plus tard, ayant été porté une seconde fois par une nouvelle élection, j'ai pensé que je n'avais le droit de me soustraire à un devoir. On a considérablement exagéré l'importance que j'ai possédée dans le quatorzième arrondissement. Toute l'autorité y était détenue par Billoray, par Martelet et par les Avoine père et fils. Pour moi, j'étais sous leurs ordres, qui, le proprement parler, n'étais rien que par eux. Ainsi, en ce qui concerne les arrestations et les séquestrations qui me sont reprochées, je n'ai été qu'un instrument.

D. C'est là votre système, nous le savons; mais nous n'aurons pas non plus que vous cherchiez à diminuer votre importance. J'ai là, par exemple, dans le dossier, un ordre de vous à Lullier.

R. Un ordre que j'ai transmis, voilà tout.

M. le président donne lecture de l'ordre suivant:

"Citoyen capitaine,—Ordre au capitaine Lespignane de remettre au planton Tournaire les armes dont il est détenteur, faute de quoi.

"Ce 19 mars 1871.

"Il devra être délivré un reçu de ces armes.

"Le chef de légion,
"Colonel HENRY."

M. le président—Le "faute de quoi" ne témoigne pas trop en faveur de votre douceur. Que voulaiez-vous bien que vos ordres fussent suivis d'exécution?—R. Il ne faut pas chercher aux mots un sens qu'ils n'ont pas avoir.

Après lecture d'autres ordres prescrivant de ouvrir aux armes pour ne pas être passible des peines sévères aux traîtres, et défendant au chef de gare d'ouvrir ou de laisser partir des militaires, le président reproche à Henry d'avoir donné ordre de faire dérailler les trains, ordre qui aurait eu un commencement d'exécution. Henry répond que c'était une simple menace, qu'il n'a jamais songé à faire suivre d'effet. Il ajoutant que tous ses efforts n'avaient qu'un but: maintenir l'ordre; mais il fait remarquer que dans les moments de troubles, il n'y a pas qu'un maître.

—Je répète, dit-il, que l'on me donne beaucoup trop d'importance. Les grades, sous la Commune, se donnaient aisément, et l'on était nommé colonel aussi bien qu'on aurait pu être lieutenant ou capitaine.

D. C'est vous qui avez dirigé la construction des premières barricades dans le 14me arrondissement.

R. Je n'ai pas eu besoin de m'en occuper, elles ont été construites spontanément par le peuple lui-même.

D. Vous avez fait envahir la mairie du 14me arrondissement.

R. C'est encore une erreur; cette mairie a été occupée sur l'ordre du Comité central, et M. Hélligon pourra dire que je l'ai sauvé d'un péril imminent. Je ne dirigeais rien en cette circonstance, et la haute main appartenait à Avoine fils.

D. Vous avez occupé, Chaussée du Maine, une maison par la violence et sans la permission du propriétaire.

R. Il y a eu convention entre le concierge et moi, et partant location.

D. M. le Maire Hélligon est venu vous mettre en demeure d'avoir à vous retirer, et vous avez refusé de lui obéir.

R. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur M. Hélligon. Sous l'empire, M. Hélligon était membre de l'Internationale, il a même subi quelques condamnations pour ses opinions politiques. Après le 4 septembre, jouant le coup il a tourné casaque et a trahi la cause du peuple.

D. Cela ne vous regarde pas. Vous avez refusé d'obéir au ordre qu'il avait le droit de vous donner; voilà tout ce que nous devons constater.

M. le substitut Lassalle.—M. Hélligon, sous l'empire, appartenait à l'Internationale, c'est vrai, parce ce qu'il s'occupait des questions d'intérêts sociales; mais il s'est séparé d'elle dès qu'elle a voulu se mêler de la politique, contrairement à ses statuts.

M. le président.—Vous vous êtes rendu coupable d'une tentative d'embauchage sur un lieutenant et sur plusieurs soldats.

R. Je le nie.

D. On entendra les témoins. Vous avez arrêté le capitaine Lecointe.

R. On fait pèser sur moi tous les actes d'A vous père et Fils, et je puis détenu préventivement depuis plus d'un an, pendant qu'ils sont colportés dans Paris.

Le président.—Il ne sont pas en liberté dans Paris: ils sont en Angleterre.

Vous avez délivré contre MM. Thomas de Colligny et Rousset, commissaires de police, un ordre d'arrestation?

R. Ce n'est pas moi qui ai signé cet ordre; vraisemblablement on me donne trop d'influence. Quand ces messieurs ont été arrêtés, je les ai vus, n'ais il était trop tard pour leur être de quelque secours.

Il ne faut pas oublier qu'en ces moments de trouble, tout n'a pas qu'un maître; tout le monde, jusqu'au plus petit chef, se fait [illegible] et réclame au nom du peuple souverain.

D. Vous avez été, en août, camarades, ed hiver de la rue d'Ulm un bel argument d'où qu'il y a des Ecoles populaires, et enfin, c'est le moment de réunir toutes les mains de la volonté de ceux qui parlent au cœur toujours la présentation d'Alex Vergnon.

Le président lui demande ce qu'il faisait Vous Alex, pas là, dit-il, au milieu des [illegible] d'un envoyant de temps de la [illegible] le mal?

R. Pourquoi vous tendre la main, mon ami. (Rire.)

D. Comment cela, en armes, et avec la [illegible]?

R. Je croyais que l'armée, voyant arriver [illegible] de Paris, ne pourrait se résoudre à faire feu sur elle et qu'il serait entendu sans effusion de sang. Ce n'est pas de ma faute, je le répète, ceux pour qui je travaillais, que nous [illegible] contre les gendarmes et les agents de police.

M. le président.—L'armée estime les gendarmes et les agents de police, qui sont tirés de son sein, et sont deux corps d'élite habitués à faire leur devoir, je sais bien aise de l'affirmer ici.

On interroge ensuite les autres accusés. Badinier nie qu'il ait livré à l'insurrection la [illegible] qui lui avait servi [illegible]

Félix, ancien sous-officier de [illegible] mière [illegible] a été capitaine d'artillerie [illegible] sous les ordres de Henry, [illegible] à l'insurrection.

Gérin, qui fut employé chez un commissaire de police, avant et après la Commune, est accusé d'avoir été l'un des instigateurs [illegible] simplement garçon de bureau et conséquemment dépourvu de toute autorité. M. le président lui donne communication de différentes pièces qui lui attribuerait un tout autre caractère.

M. le substitut.—Ceci n'a pas d'importance. Nous admettons que vous étiez un garçon de bureau faisant les fonctions d'inspecteur, ou un inspecteur faisant les fonctions de garçon de bureau, comme il vous plaira.

L'accusé rit.

M. le substitut.—Quand je vous parle, vous pourriez ne pas rire.

L'accusé.—Vous plaisantez si agréablement!

Cette parole est suivie d'un rappel à l'ordre du président, qui invite Gérin à prendre une tenue plus en rapport avec la gravité d'un accusé.

Gérin a des antécédents judiciaires qu'il ne conteste pas.

Félix, mentalier, a été lieutenant pendant le siège.

D. Et sous la Commune?

R. Je demande à m'expliquer.

D. Nous sommes prêts à entendre tout ce qu'il vous plaira d'inventer pour votre défense. Mais je vous invite à être aussi bref que possible, je vous engage aussi à parler un peu moins haut. Vous n'avez pas, j'espère, l'intention de nous effrayer.

L'accusé prétend qu'il n'a accepté aucun grade sous la Commune. Il est donné lecture de pièces d'où il résulterait qu'il aurait été chargé des mutilations.

D. Défié sous l'empire, vous vous occupiez de politique, vous alliez dans les clubs, vous faisiez partie de sociétés secrètes.

R. Il est facile de dire: sociétés secrètes; mais il conviendrait de préciser un peu plus.

D. Oh! faites de l'éloquence tant qu'il vous plaira: vous n'êtes pas ici au club, vous ne nous convaincrez pas. J'ignore les noms des sociétés dont vous avez fait partie; mais j'affirme que jamais toutes ces sociétés n'ont produit aucun bien, et qu'elles n'ont été que des instruments de désordre. Je me trompe peut-être, mais c'est mon opinion.

L'accusé réponse toutes les imputations soulevées contre lui.

Après quelques dépositions sans importance, on entend celle de M. Hélligon, ancien adjoint au maire du 14e arrondissement.

Le 12 mars au matin, dit-il, le commissaire de police de son quartier vint me prévenir qu'un général s'était installé à la mairie; je m'y rendis: un capitaine descendit et m'invita à monter pour parler au général qui était là-haut; je répondis que c'était à lui de descendre. Un autre officier vint me renouveler l'invitation de monter; je lui fis la même réponse; alors Henry se décida à descendre. "Donnez des ordres, lui dis-je, pour faire évacuer immédiatement la mairie." "Ah! s'écria Henry, vous avez promis à Ferry que le 14me arrondissement ne bougerait pas, eh bien! vous allez voir; c'est à vous de partir: ceux-ci resteront ici." Alors, prenant de lui ma main au collet: des gardes nationaux vinrent le dégager: je leur dis: "Vous vous dites républicains et vous tuez la République; allez-vous-en au plus vite." Le capitaine Félix prit alors la parole et dit: "Un a versé le sang du peuple." Je fis avertir le préfecture de police de ce qui se passait, et je revins vers deux heures avec quelques officiers de la garde nationale; la foule commençait à s'amonceler autour de moi en criant: "Mettez-le donc dans la cave!" Pendant huit jours, je fus en butte à toutes les menaces.

Le 30 mars, les gardes nationaux vinrent pour m'arrêter, m'exhibant un ordre signé: Henry, Avoine, Oudinot et un autre nom dont je ne me souviens plus.

M. le président.—Quel titre était accolé au nom d'Henry?

R. Je ne saurais le dire. A partir de ce moment, je ne sais ce qui s'est passé au 14me arrondissement; j'étais allé à l'Hôtel-de-Ville, et de là à la mairie de la Banque pour organiser la résistance.

M. le président à Henry.—Avez-vous quelques observations à faire?

R. Aucune.

Mme Thomas de Colligny.—On est venu arrêter mon mari avec un ordre signé Henry. J'en suis sûre. Une heure après l'arrestation, un autre ordre, signé également Henry, enjoignait de ne laisser entrer ni sortir personne, et on procéda à une perquisition.

Le 24, j'allai demander au colonel Henry pourquoi il avait fait arrêter M. de Colligny; il me répondit:

—Il y a longtemps que je lui en veux, il est cause de la mort de mon ami Sapia. Ah! vous croyez que ceci n'est qu'une émeute; c'est une révolution, c'est votre tour de traîner la guenille."

M. le président à Henry.—Qu'avez-vous à dire?

Henry.— Beaucoup de choses, mais je veux me taire par respect pour madame.

M. le peintre Comte.—Je viens déposer en faveur de l'accusé Henry. C'est un bon et honnête garçon. Je l'ai eu quelque temps dans mon atelier, j'ai remarqué en lui d'excellentes dispositions pour la peinture. Je n'ai eu qu'à me louer de lui. Je l'ai recommandé amantes à M. le peintre Gérôme, qui m'a toujours fait le plus grand éloge de son caractère.

M. le lieutenant Bazaine, commissaire du gouvernement, prend la parole pour prononcer son réquisitoire. L'honorable organe du ministère public soutient énergiquement l'accusation.

Mes Richer, Thil, Maillier, Fauvre et Guignard présentent la défense des accusés.

M. le président, avant de clore les débats, demande à chacun d'eux s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense.

Henry se lève et dit: J'ai été entouré de misérables qui ont abusé de ma jeunesse et de mon inexpérience; j'ai été trompé, entraîné; on a voulu me faire perdre l'honneur; maintenant, il ne me reste plus que d'immenses regrets. Je vous demande toute votre indulgence: l'avenir me permettra de tout réparer.

Le conseil se retire pour en délibérer. Il est quatre heures un quart.

A six heures dix minutes, on annonce le conseil.

Les juges reprennent leurs places et M. le président donne lecture d'un jugement, répondant aux cinquante-neuf questions posées, et aux Jules Dupont et Vieille-Levée, P. P. Chabert, 30 rue St. Ferdinand.

N. Bouvier, 41 rue Ste. Anne.

Joseph Leblanc, 225 rue Vieille-Levée.

Restaurateur Louisianais.

Antoine Alciator, 50 rue St. Louis.

Desbons & Bonnecaze, angle St. Pierre et Royale

Emile Levy, 41 et 43 rue du Canal.

Préparateur en Pathologie.

A. Simon, 94 Passage de la Bourse.

G. Bonnecarrère, angle Palmyra et Claiborne.

Joe Cuquet, (Alger).

St Cyr Pourcade, angle Canal et Rampart.

Barthelemy Antony, angle Ursulines et Vieille-Levée.

H. Damiens, angle Toulouse et Royale.

J. Schweitzer, rue Royale No 166.

C. Abadie, angle Dauphine et Dumaine.

E. Dortes, angle Villeré et St Pierre.

F. Tubaron, 14 rue de Chartres.

P. Rostkon.

Mme Sauzure de cotes de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 12 avril 1872.—Conformément à une résolution adoptée le 10 courant, par le conseil de Directions de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu le LUNDI, 20 mai 1872, à 2 heures de l'après-midi, au bureau, No 37 de la rue Carondelet, à l'effet de prendre en considération et de décider, par un vote, la question de savoir s'il convient d'ajouter certaines actions spéciales et de modifier, changer ou annuler, en partie ou en totalité, la quelle question pour deux actions ordinaires, les trois quarts des actions représentées à cette assemblée, en vertu de l'article 30 de la Charte.

GEO. PERRILLIAT,
Secrétaire.

13 avril—30 j.

Bureau de l'Association de l'Hôtel-Dieu—Nouvelle-Orléans, 1 mai 1872.—Conformément à une résolution du conseil de direction, adoptée le 1er avril 1872, et à la loi formant les principaux du capital de l'Association de l'Hôtel-Dieu, qui ordonne que les actionnaires de ces plantons par action au moment de chaque [illegible] ci-après, est appelé et doit être effectué le 15 mai prochain (1872) sur chaque action de la classe, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres.

CHAS D. DELERY,
Secrétaire.

Bureaux de l'Assurance Propelling Company of America, No 175 rue Gravier.—Avis est, par le présent, donné qu'une assemblée générale des Actionnaires de ladite Compagnie aura lieu aux bureaux de la Compagnie, LUNDI 8 mai 1872, à 12 heures du jour, à l'effet de nommer le fonds capital de la Compagnie, de changer son nom, d'autoriser de nouveaux droits, de déclarer que les actions souscrites sont payées en plein à $25, et pour d'autres objets.

Par ordre de la Direction:

E. SABOURIN,
Secrétaire.

Taxes de Ville.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Hôtel-de-Ville, 1er mai 1872.

Le soussigné rait maintenant prêt à recevoir les taxes autorisées par la nouvelle loi de ces versées "et qu'on pourra payer de la manière suivante:

Pour le plaster et trente cents comptant et les quatre quarante-cinq cents de taxes, moins trente cent de remboursement, certificats d'intérêt, pour cent de remboursement, certificats d'intérêt, pour cent de remboursement, certificats d'intérêt.

Les personnes qui ont payé deux pour cent sur les taxes de cette année peuvent payer les autres sur la quarte en certificats, etc., moins pour cent.

Le soussigné peut-être d'annoncer que le comptant dont il est chargé de recevoir et de compter à l'appel à la ville, mais qui dépens, chaque jour, hors du comptant du gouvernement de la ville, pour le paiement de l'intérêt, etc.

JNO. S. WALTON,
Administrateur des Finances.

1er mai—au 31

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NIL-LE ORLEANS, DE JACKSON ET DU NORD.

GRANDE RÉDUCTION DU PRIX DE [illegible]

Les billets de 1,000 milles, à deux cents et demi par mille, bons sur une partie quelconque du chemin, entre la Nile-Orléans et Magnolia, en vendront, à dater du 1er mai 1872, au prix des voyages d'été.

Renseignements généraux.

R. E. CARET, agent général pour le transport.

1er mai—1m.

J. BOUCHOUX,

Nouvelles-Empereur, 40, rue St.-Pierre.

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODÈLES.

Verandahs, Balcons, Buteurgies, Arrêtes, Tentes, Réparations de coffres forts.

A PRIX RÉDUITS.

1avril—3m, Mar. J. S.

Sirop FERRARS, sans changement.

INFIRMES et désespérés, ne manquez pas [illegible] Dr. Ferrars, 70 rue St. Louis, entre la Chartres et Dauphine. Les plus vieux maux, même par le passé, de longue haleine, guéris par remèdes [illegible] Ferrars.

CONSULTATIONS, de midi à 2 heures.

Seul médecin.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, L'OUVRIER DES FAMILLES, [illegible] Wheeler & Wilson, Bureau Principal, 37 rue Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane, Texas, et TOUS les États de l'Ouest. [illegible]

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPERA.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

GROS LOT [illegible]

MEDICAMENTS.

LE NOUVEAU REMEDE LOUISIANAIS

[illegible]

Le Charme de la Jeunesse rétabli.

[illegible]

AVEC OU SANS SUPPORT DE L'OTERIE (POUR LA CHUTE DE LA MATRICE).

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE.

[illegible]

Académie de Musique.

[illegible]

Théâtre St-Charles.

[illegible]

Dernière Semaine! Dernière Semaine!

De la Grande et Célèbre Troupe de Pantomime de Hyacinthe-Royal.

Comédie Fantaisie Espagnole.

Dimanche et Lundi à 8 h. 1/2.

LES RENGRÉ-VOUS HONGROIS.

Nouveau et Bel Obs.

SAUT DES TROIS TRAPÈZES VOLANTS.

PAS-A-CARE.

Nouveaux trucs, Nouveaux changements à vue etc., etc.

A l'étude,

Le Monstre Vert. 6mai—2j

Société française d'amérique mutuelle de la ville de Jefferson.

GRAND PIQUE-NIQUE

AUX DÉMOLAISES JEOUNES, DIMANCHE, 12 MAI, 1872, AU PROFIT DE LA CAISSE DE SECOURS A LA COMMISSION DU COMMERCE.

Prix d'entrée, 25 cts. Les enfants au dessous de 12 ans sont admis gratuitement.

Les tables de trente personnes seront mises en enchère, sur les lieux mêmes, DIMANCHE, 12 mai 1872, à 1 heure de l'après-midi, par F. J. Bijaur, encanteur, et Pamare de la Bourse.

24 avril—1m—tous les 2j

GRAND BAL PARE

— DONNÉ PAR LA —

Société Française de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Avec la concours du Comité de la Souscription Patriotique Française,

A la Salle de l'Opéra,

LE SAMEDI, 18 MAI 1872.

Le produit de Bal sera divisé entre la Caisse de la Société et celle de la Souscription Nationale.

DIRECTEURS:

J. Gired, A. Cazaux,
C. Fauconnet, G. Cazaux,
F. Lamy, G. Cazaux,
A. de Lamarck, G. Cazaux,
A. Gaudin, G. Cazaux,
C. T. Soniat, G. Adam,
A. Gaudin, E. Dupuy,
E. E. Bringier, E. Dupuy,
J. Cazaux, L. Gaudin,
A. Gaudin, L. Gaudin fils,
P. Cazaux, J. Gaudin,
A. Bringier, J. Gaudin,
B. Dupuy, J. Gaudin,
A. Wain, J. Gaudin,
A. Cazaux, J. Gaudin,
G. P. Richard, J. Gaudin,
J. Latten, J. Gaudin,
E. Richard, G. Gaudin,
E. Fabre, Pierre Dumesnil,
E. Fabre, G. Gaudin,
E. Lafayette, G. Gaudin,
E. Pavy, J. L. Bouvier,
E. Lam, J. Bouvier,
J. Richard, J. Bouvier,
J. Richard, J. Bouvier,
M. Wolfe, J. Bouvier,
T. Gaudin, J. Bouvier,
T. Gaudin, J. Bouvier,
H. Gaudin, J. Bouvier,
H. Gaudin, J. Bouvier,
A. Bertin, C. Gaudin,
A. Bertin, C. Gaudin,
E. Bertin, P. Gaudin,
E. Bertin, P. Gaudin,
De Jan, P. Gaudin,
Gen. Fabre, P. Gaudin,
E. Bouvier,

Prix de Billet..... $2 00

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées aux Directeurs.

Les billets seront en vente à l'Opéra, samedi, 11 courant, de 10 à 2 heures, et le soir, à l'Hôtel de la Société, jusqu'au jour et au soir, après cette date, les billets seront en vente, vendredi, à la même heure.

11 avril 1872. Le Secrétaire, A. BARRIÈRE.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour le Maintien des Territoires Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes:

Consulat de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie., 21 rue Bienville.
A. Rochereau & Cie., 16 et 18 rue St. Louis.
A Bellile de la Nouvelle-Orléans.
Victor Maignan, 25 rue Bienville.
Morris Levy, 30 rue de Chartres.
A vendre de la Nouvelle-Orléans.
Rous Rey, 30 rue Royale.
E. N. Peuch, 123 rue Bourgogne.
Michel Lion, 197 et 199 rue Vieille-Levée.
Dque. Pocheu, 58 rue du Camp.
Bodet & Gueydan, 41 rue de la Vieille-Levée.
C. Cavarec & Cie, 5 Passage de la Bourse.
A. Waltz, 26 rue Conti.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Tudonnat, angle Royale et St. Louis.
A. Barbier, 342 rue Robertson.
L. Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
C. Rouyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Gollain, angle Dauphine et Vieille-Levée.
P. P. Chabert, 30 rue St. Ferdinand.
N. Bouvier, 41 rue Ste. Anne.
Joseph Leblanc, 225 rue Vieille-Levée.
Restaurateur Louisianais.
Antoine Alciator, 50 rue St. Louis.
Desbons & Bonnecaze, angle St. Pierre et Royale
Emile Levy, 41 et 43 rue du Canal.
Préparateur en Pathologie.
A. Simon, 94 Passage de la Bourse.
G. Bonnecarrère, angle Palmyra et Claiborne.
Joe Cuquet, (Alger).
St Cyr Pourcade, angle Canal et Rampart.
Barthelemy Antony, angle Ursulines et Vieille-Levée.
H. Damiens, angle Toulouse et Royale.
J. Schweitzer, rue Royale No 166.
C. Abadie, angle Dauphine et Dumaine.
E. Dortes, angle Villeré et St Pierre.
F. Tubaron, 14 rue de Chartres.
P. Rostkon.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 6 mai 1872.

M. B. Saloy a donné sa démission de président de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et il a été remplacé, dans le Conseil, par M. Emile Garnet. M. R. H. Schmidt, qui était membre du Conseil, a été élu président à l'unanimité. On trouvera, dans une autre colonne, le résultat de l'élection de directeurs de la Compagnie d'Assurance Commerciale.

Le marché monétaire n'a pas varié. Les taux de l'intérêt, dans les rues, sont de ¾ à 10 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales et 12 à — ceux de second ordre: 10 à 12 les billets de commerce No 1, sans garanties collatérales et 12 à — ceux de second ordre. Les papier hypothécaire est à 9 à 10 par an le No 1 et — à 12 le No 2.

Après quelques transactions à 112 3/4, l'or est monté à 113 1/8 à 113 3/8 contre 113 3/4 à New York et a fermé à 113 à 113 1/8 contre 113 7/8 à New York. La demande a été moins animée, mais la hausse a été encore forte sur place dans le Wall street.—$1000 se sont vendues à 112 3/4, $1000, $1000, $2500, $2500, $6000, $6000, $6000, $5000 et $10,000 à 113, $10,000, $20,000 et $20,000 à 113 1/8 $1000, $1000, $3000, $3000, $7000 et $14,000 à 113 1/4, $12,000 à 113 1/4 à $113 3/8, et $6000 à 113 3/8.—Dans l'argent la seule transaction signalée est de $1,000, en demi-aigles américaines, à 109 1/2.—Nous avons maintenant, cette monnaie à 108 1/2, à 109 1/2, les piastres mexicaines à 4 1/2 à 5 de prime 5 de prime sur l'or.

Une nouvelle hausse de 1/2 à 3/4 s'est déclarée dans le change étranger, mais les opérations sont maintenant recommencent que 13,000 livres sterling, dont 2000 connaissement à 123 1/2, 500 connaissement de navire aussi à 123 1/2, 1000 connaissement à 123 3/8, 1500 clear à 123 3/4, 1700 dito à 123 7/8, 1000 et 2000 à 124. Dans les francs, une vente de 100,000, en change de commerce, à 4 76 3/4. Nous notons, maintenant, la sterling à 123 3/4 à 124 le bon connaissement à 5 connaissement No 1 et clear et 124 1/2 à 124 3/4 le change de banque.

Le change américain s'est légèrement affermi, mais il n'y a pas eu de hausse positive. Les banques ont encore tiré sur New-York, à vue, pour remises, à 3/8 de prime. Les transactions sont: $10,000, en change de commerce, sur New-York, à vue, $75,000 de banquiers et $75,000 de banque à 3/16 de prime, $40,000, $25,000, $25,000 et $45,000 de banque à 7/32, $30,000 de banque à 1/4 et $10,000 à trente jours de vue sur New-York, à 3/8 d'escompte.

Un check de $5000 de banque en or, sur New-York, s'est vendu à 3/8 de prime.

Il est fait très peu de choses dans les actions. Quelques-unes de la Banque d'Amérique ont été annoncées au prix de samedi et une légère baisse a eu lieu dans les actions ordinaires de la Compagnie de la Louisiane. Les transactions annoncées sont: 30 actions de la Banque d'Amérique à $160, 10 de la Compagnie d'Immeuble des Planteurs and Freedmen à $20 le 1, 12 à $20 (ensemble) de la Compagnie de bordes à $4 et 12 à $20 (ensemble) à $4, payées à $2.

Il n'y a pas eu de mouvement apparent dans les bonds.

Nous n'avons pas jugées, dans notre dernier bulletin, [illegible] de certificats d'hypothèques de la ville à 77. Aujourd'hui, $1300 à 76 1/2 et $1500 à 76.

Les demandes de l'Etat sont fort peu recherchées. Les anciens [illegible] voulant absolument d'en obtenir, ne [illegible] pas plus de 75, mais on ne [illegible] pas en trouver [illegible] à 75 et [illegible] de 75.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Lundi, 6 mai 1872.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont [illegible] 3,000 balles, dont [illegible] n'est demandé [illegible] 1,000 balles [illegible] notes.

Nous reproduisons ci-dessous les cours de la Bourse de Liverpool, tels que [illegible] de l'Exchange, Nouvelle-Orléans.

	Listes en hoyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	17¾ à 18¼	—
Ordinary	18¼ à 18¾	—
Good ordinary	21¼ à 21¾	21¼
Low middling	23¼ à 23¾	23¼
Middling	23 à 23¼	23¼
Strict middling	23¼ à 23¾	23¼
Good middling	23¾ à 24¼	23¾

STAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal....	95,000
Arriv. dep. le dern. état.....	2863
Arrivé précédemment.....	1019266
	1022229
Expédié aujourd'hui.....	1669
Expédié précédemment.....	920604
	922273
Stock en mains &c.....	99156

SUCRE.—Les envois frais venant de plantations sont en bonne demande et se sont vendus aujourd'hui à 6 à 6¼d pour l'inférieur, 7 à 7⅛ c pour le commun, 8 à 8⅛d pour le bon commun, 9 à 9⅛ c pour le bon beau, 10 pour le prime, 10¼ c pour le strictement prime à choix, et 11¼ c pour le jaune de choix clarifié.

MÉLASSES.—Les envois reçus aujourd'hui de plantations se sont vendus à 21 à 24 c c pour l'inférieur, 46 c pour le bon, et c pour le good fair, 50 et 55 c pour le bonne, 50 c pour la recuite; prime fermenté 56 à 58 c, inférieure en fermentation 35 c, prime recuite 58 c le gallon.

FARINE.—Nous avons à noter un marché calme, un fort stock en mains et des prix qui n'ont pas changé. Vente de 1500 barils dont 100 de simple extra à $7; 100 de double extra à $7 50, 100 de bon simple extra à $ 25; 100 de triple extra de choix à $8 50; 100 de à $9, 100 fancies de choix à $9 50, 50 à 11 75, 100 do à $11 25 et 75 do à $12 25 le baril.

MAÏS—Le stock est d'une force passable au débarcadère et la demande en est bonne. Vente de 500 sacs, dont 350 de jaune à 71 c, 500 de jaune mélangé à 72 c, 1500 de blanc de robe à 73 c, 500 de blanc à 72½ c, 15 de jaune, 250, 800 et 500 de blanc à 73 c le boisseau.

AVOINE.—Le stock en est faible et la demande bonne. Vente de 250 sacs à 63 c et 600 do à 64 c le boisseau.

SON.—Stock faible et bonne demande à $1 45 à $1 50 les cent livres.

FOIN.—Stock rond et bonne demande.—Vente de 100 et de 200 balles de choix de l'Ouest à $34 le tonneau.

PORC.—Le marché est calme et les détenteurs demandent $13 75 le baril de mess,—l'article est coté à $13 50 et se vend en détail à $13 75 à $14 le baril.

BACON.—Le marché est calme et le stock en mains rond. 5, 6, 10 et 15 barriques de côtés décossés vendues au débarcadère à 8 à 8¼ la livre. Les épaules sont cotées à 5¼ à 5¾, les côtés clear: côtés à 7⅞ à 7⅞ c, les côtés clear 8 c la livre.

JAMBONS—Les jambons cuirés au sucre sont en bonne demande. Vente de 10 tierçons à 11¾ c et 10 do à 11¾ c la livre.

SAINDOUX—Rare et en demande et les prix en sont plus élevés. Vente de 117 barilets de country kettle rendered à 10 c et 150 barilets de city kettle rendered à 10 ⅝ c la livre. L'article en barilets est actuellement coté et se vendent par placement à 10½ à 10⅝ c pour le kettle rendered, 9¾ à 10 c pour le raffiné.

VIANDE SALÉE A SEC.—Calme. Les épaules sont cotées à 4¾ à 4 ¾c. Pas de mouvement dans les côtés.

BŒUF SALÉ ET SEC.—Le marché est calme et celui de l'Ouest est coté à 9½ c la livre.

POIS POUR VACHES—Samedi, mais on ne l'avait pas rapporté vente de 1100 sacs en deux lots à $2 30 le boisseau.

WHISKY—Calme à 91 c pour le rectifié de choix de Cincinnati.

PROVISIONS NAVALES—Le marché manque de résine et de brai—Quelques petits lots de résine arrivés se sont vendus à $4 50 pour le No 1 et $4 pour la résine No 3—Le goudron est en bonne demande et se vend aussitôt reçu à 12½ c le gallon. L'esprit de térébenthine est calme. L'article arrive plus librement et les prix en ont baissé à 65 c le gallon.

CAFÉ—Le bilé exemptant le café des droits de douane a été adopté et sera mis en vigueur le 1er juin prochain. Le mouvement sur ce marché s'opère actuellement dans le pilonnage.

Le prime est coté à 19⅝ à 19¾c—droits payés en or—bon 19¾ à 19¾; beau 18¼ à 18 ½ la livre. Stock en premières mains, 11,982 sacs, entre les mains de détenteurs 10,030 sacs.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 7 mai